

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : DUERP

Tarif intra : 2120,00 € HT

Durée : 2 jour(s)

Certification : Non

LES PREREQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION

- Aucun prérequis

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en place et questionner sa démarche d'évaluation des risques
- Intégrer les nouveaux risques dans la démarche d'évaluation des risques (RPS, TMS, addictions...)
- Positionner le DUERP comme outil dynamique de prévention au quotidien

A qui s'adresse cette formation ?

- Travailleurs ayant une activité nécessitant des manutentions manuelles comportant des risques, notamment dorsolombaires, en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation.

Cerner les enjeux de l'évaluation des risques

- Cadre juridique et principes généraux de prévention
- Analyse du document unique par l'administration : points sensibles
- Document unique, responsabilité civile (faute inexcusable) et responsabilité pénale
- Evolutions préconisées par le rapport Lecoq :
- DUER ou plan de prévention ?
- Impact sur les obligations de l'employeur

Prendre du recul sur sa démarche d'évaluation des risques, revue des variables

- Organisation et préparation de la démarche
 - Les unités de travail sont-elles bien définies ?
 - Est-on dans une logique pluridisciplinaire ?
 - Adopter une méthode d'évaluation efficace
 - Intégrer les facteurs de risques liés à la pénibilité
 - Quels sont les résultats obtenus, les écarts par rapport aux objectifs initiaux ?
 - Quelles conséquences et actions mises en place ?
- Construction d'outil et autodiagnostic : élaborer une grille d'analyse afin d'évaluer sa démarche d'évaluation des risques*

Mettre à jour son document unique

- De la mise à jour formelle à l'évolution du document unique
 - Niveaux de mise à jour : AT/AM, évaluation de l'organisation du travail, évolution réglementaire
 - Intégrer les nouveaux risques : risques à effets différés, TMS, addictions...
 - Revue et apports de méthodes d'analyse en fonction des risques à intégrer
- Plan d'action : Définir ses axes de progrès individuels pour relancer efficacement son évaluation des risques*

Intégrer les RPS dans un document unique

- Quels sont les RPS et comment les repérer ?
 - Quelle méthode choisir pour les recenser : questionnaires, grille d'observation, entretiens...?
 - Adapter la démarche d'évaluation des risques classiques au RPS
 - Quid de formaliser les RPS dans un document spécifique en annexe du DU ?
- Cas pratique : À partir d'une situation concrète, évaluer les RPS et proposer des actions de de prévention*

Elaborer et mettre en œuvre le plan d'action

- Liens entre document unique et plan d'actions
- Elaboration du plan d'actions (temporalité, acteurs...)

- Indicateurs de suivis et de performance
- Lien entre document unique et plan d'actions
Construction d'outils : Construire une trame de plan d'actions, puis un tableau de bord

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Faire du document unique un outil dynamique de management de la sécurité

- Intégrer le document unique dans la démarche de prévention
- Comment impliquer les salariés et l'encadrement ?
- Comment et avec qui faire vivre le système ?

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement
- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPI, délivré par Afnor Certification).
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Formateur

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Méthode d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Notre **réfèrent handicap** se tient à votre disposition au 01.71.19.70.30 ou par mail à réfèrent.handicap@viaaduc.com pour recueillir vos éventuels besoins d'aménagements, afin de vous offrir la meilleure expérience possible